

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN*****NOMBRE DE MEMBRES***

Afférents	En exercice	Qui ont pris
au Conseil Municipal		part à la Délibération
33	33	30

Séance du 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi dix sept dix-huit heure onze, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX, 1^{er} adjoint.

Présents :

M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR, M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY, adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA ; M. Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS ; M. Saturnin FRANCILLONNE ; M. Christian CITADELLE ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATTIER ; M. Arthur MARICEL ; Mme Karine GATIBELZA. ; M. Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; M. Bruno REMI ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY ; Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme Sylvie DAGONIA par Mme Anny GENIPA
Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET par M. Jean-Louis SAINCILY
Mme Sonia MERCADIER par Mme Cindy ARNASSALON
Mme Annick ABELA par M. Bruno REMI

Absents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Clara RIGAH ;

Date de la convocation**10 novembre 2022*****Date d'affichage de la délibération*****Adoptée à l'unanimité****DELIBERATION N°2022/11/113****DEMANDE DE SUBVENTIONS – PROJET SPORTIF NEHANDA
THOMIAS**

Dans le cadre du projet sportif de la jeune joueuse de tennis Néhanda Thomias, son père Denis Thomias a présenté une demande de subvention ouverte à la ville de Lamentin.

Meilleure dans sa catégorie et motivée à réaliser son rêve de devenir joueuse de tennis professionnelle, Néhanda Thomias désormais sur le circuit junior mondial doit régulièrement se déplacer pour participer aux tournois ITF et autres compétitions.

Désireuse d'atteindre le très haut niveau, la nécessité de s'installer en Espagne s'est notamment imposée. Cette décision fait suite au stage concluant qui s'est tenu à l'académie de tennis Bruguera à Barcelone où Néhanda sera désormais basée et où son projet d'évolution a été défini pour une progression optimale.

Pour cette saison Néhanda Thomias prévoit des compétitions en Europe jusqu'en avril, puis plusieurs déplacements en Guadeloupe, Martinique et dans la Caraïbe pour les différents tournois ITF. Le projet sportif de Néhanda est évalué à 150 000€.

Afin d'atteindre ses objectifs dans les meilleures conditions, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 5000€ à Néhanda Thomias pour la réalisation de son projet sportif.

Le conseil Municipal

Considérant La politique de soutien aux associations voulue par la commune,

Considérant, l'opportunité de la demande de subvention présentée,

Considérant, que la demande de subvention s'est faite de manière réglementaire et s'inscrit dans une logique de développement culturel ou sportif sur le territoire de l'amentin.

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'approuver l'attribution de la subvention d'un montant de 5000€ à Néhanda Thomias.

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

P/ Le Président

Ephrem GLORIEUX

The image shows a blue ink signature of Ephrem GLORIEUX over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE L'AMENTIN' and 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' around a central emblem. The signature is written in a cursive style.